

BUDGET 2018 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UN INVESTISSEMENT AU SERVICE DE L'AVENIR

Les principaux chiffres du budget 2018

➔ **13,4 Md€** : le budget de l'enseignement supérieur (+194 M€)

➔ **2,7 Md€** : le budget de la vie étudiante (+ 11 M€)

➔ **8,4 Md€** : le budget de la recherche (+ 501 M€)

➔ À cela s'ajoutent **7,6 Md€** du **Grand Plan d'Investissement (GPI)** sur la durée du quinquennat, avec 4 Md€ pour l'enseignement supérieur et la recherche et 3,6 Md€ pour l'innovation.

Accompagner la transformation des établissements d'enseignement supérieur

Le budget de l'enseignement supérieur a été fixé à 13,4 Md€ pour 2018, soit une augmentation de 194 M€. Par ailleurs, la baisse du taux de mise en réserve permettra de libérer 40 M€ de crédits supplémentaires. Au total ce sont donc 234 M€ de crédits disponibles supplémentaires par rapport à la LFI 2017 (hors GPI).

Cette hausse budgétaire permettra aux établissements d'accueillir davantage d'étudiants et contribuera à mettre en œuvre dès la rentrée 2018 la réforme du premier cycle universitaire, qui fait actuellement l'objet d'une concertation sociale.

En complément de l'augmentation du budget du MESRI en 2018, le Grand Plan d'Investissement sera mobilisé à hauteur de 1 550 M€ pour la transformation de l'enseignement supérieur. Sur la durée du quinquennat, 450 M€ permettront par exemple de financer la réforme du premier cycle universitaire et 800 M€ seront investis pour accélérer le développement d'universités de rang mondial.

• Accompagner la hausse démographique dans l'enseignement supérieur

Pour répondre au défi de l'augmentation de la démographie étudiante, 175 M€ supplémentaires seront dédiés au fonctionnement des établissements.

Cela permettra notamment de financer des mesures salariales et de prendre en charge intégralement le glissement vieillesse-technicité.

• Des moyens pour l'immobilier des universités

Afin de financer les projets de réhabilitation de l'immobilier des établissements dans le cadre des CPER et la poursuite de l'opération Campus, l'enveloppe consacrée pour 2018 à l'immobilier s'élève à 343 M€, en hausse de 59 M€.

En complément, 300 M€ seront mobilisés dans le cadre du Grand Plan d'Investissement, laissant la possibilité aux établissements d'enseignement supérieur de valoriser leur patrimoine.

Conforter les dispositifs en faveur de la vie étudiante

Le budget consacré à la vie étudiante est fixé à 2,7 Md€ pour 2018, soit une hausse de 11,4 M€ permettant notamment de financer en année pleine la mise en place d'une aide à la mobilité en master et de conforter le financement de l'Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE). Dans l'attente de la finalisation d'un « plan vie étudiante », il a été décidé de stabiliser les dispositifs existants et de geler les droits d'inscription et le prix du ticket restaurant universitaire à la rentrée 2017 afin de maintenir le pouvoir d'achat des étudiants. Au total, 2,1 Md€ seront directement consacrés aux aides sociales à destination des étudiants, dont l'essentiel pour verser les bourses sur critères sociaux de 707 640 étudiants (+ 10 600 étudiants boursiers supplémentaires en 2018).

Dans le cadre du **Plan étudiant** actuellement en discussion, une réflexion globale sur les dispositifs en faveur de la vie étudiante est conduite. Le logement étudiant et la santé des étudiants seront deux axes prioritaires de ce plan et des moyens spécifiques pourront être identifiés – le cas échéant avec la contribution d'autres ministères.

Renforcer les moyens en faveur de la recherche

Le budget de la recherche est fixé à 8,4 Md€ pour 2018, soit une augmentation de 501 M€.

Cette hausse permettra d'augmenter les dotations des laboratoires et d'accroître les financements des appels à projets de l'ANR. Elle traduit par ailleurs l'engagement de construire des budgets sincères, incluant le financement intégral de la contribution de la France aux organisations scientifiques internationales.

Ces moyens seront complétés par des ressources du Grand Plan d'Investissement, à hauteur de 2,4 Md€ sur cinq ans. Des programmes de recherche prioritaires ainsi que des équipements de recherche seront ainsi financés.

• Des moyens pour les organismes de recherche

Les ressources des organismes s'élèvent en 2018 à 5,94 Md€, en hausse de 87 millions d'euros, permettant notamment le financement des mesures salariales. Par ailleurs, les moyens de fonctionnement des laboratoires sont augmentés de 25 M€.

• Des moyens en faveur de l'ANR

Les moyens de l'ANR seront également renforcés de 140 M€ de crédits de paiements, portant son budget à 750 M€. Afin d'améliorer les taux de sélection des appels à projets, la capacité d'engagement sera ainsi portée à 706 M€ (+ 32,7 M€). Par ailleurs, les instituts Carnot verront leurs crédits augmenter de 5 M€ (+ 8,8 %).

En outre, l'ANR sera l'un des opérateurs du Grand Plan d'Investissement et allouera donc une partie des ressources supplémentaires disponibles.

• Le soutien à l'innovation

Le Grand Plan d'Investissement comportera un important volet en faveur de l'innovation, visant notamment à renforcer le transfert de technologies de la recherche publique vers l'entreprise et à renforcer l'innovation de rupture. Au total, plus de 3,6 Md€ seront engagés durant le quinquennat pour soutenir l'innovation.

• Les contributions aux organisations internationales

Les crédits destinés à la couverture des engagements internationaux progressent de 314 M€ (+ 26,2 %), dont + 131 M€ pour l'agence spatiale européenne (ESA) dans le cadre du développement du nouveau lanceur spatial Ariane 6. Ces budgets traduisent une prise en compte sincère des engagements français auprès d'organismes internationaux de recherche.